



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service  
Eau, Risques et Nature

Unité  
Politique et gestion de l'eau

**ARRETE préfectoral n° 18-DDTM85-476**

portant modification de la composition de la  
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise

**Le Préfet de la Vendée,**  
*Chevalier de la Légion d'honneur*  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2015 du Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,
- VU l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise, modifié par arrêté inter-préfectoral du 26 mars 2013,
- VU l'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-347 du 30 juin 2016 portant renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU les changements de représentants des élus de Vendée et du Maine et Loire,
- VU la délibération du 27 septembre 2016 de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,
- VU la délibération du 14 mars 2018 du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de l'ouest de Cholet (SIAEP RÔC),
- VU la désignation des représentants du syndicat mixte Vendée Eau du 12 avril 2018,
- VU la désignation de la fédération départementale de pêche de Loire Atlantique du 17 mai 2018,
- VU le changement de représentants de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise en date du 19 avril 2018, suite à la dissolution des syndicats de rivière au 31 décembre 2017,
- VU le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des missions de l'ONEMA au profit de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité),

## A R R E T E :

### **Article 1 : Composition de la Commission locale de l'eau**

L'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-347 du 30 juin 2016 est modifié comme suit :

#### **1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Représentant de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :  
Monsieur Claude PAPIN

Représentants des élus du département de la Vendée :  
Monsieur Jean-François FRUCHET est remplacé par Monsieur Dominique MAUDET

Représentants des élus du département de Maine et Loire :  
Monsieur Jean-Paul BREGEON est remplacé par Monsieur Gérard SAMSON  
Monsieur Paul MANCEAU est remplacé par Madame Yolaine BOSSARD

Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :  
Madame Claire PAULIC est remplacée par M. Jean-Paul BREGEON,  
Madame Catherine PUAUT, Monsieur Florent LIMOUZIN, Monsieur Jean-Guy CORNU  
et Monsieur Jean-Charles JUHEL

Représentant du SIAEP Région Ouest de Cholet :  
Monsieur Paul MANCEAU

Représentant du syndicat mixte Vendée Eau :  
Monsieur Michel CHEVALLEREAU est remplacé par Monsieur Jacky DALLET

#### **2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) des Pays de la Loire :  
Monsieur Maurice MILCENT est remplacé par Monsieur Jean-Yves GAUTIER

Union départementale des associations familiales (UDAF) 85 :  
Monsieur Georges DOUTEAU est remplacé par Monsieur Paul PIVETEAU

Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 44 :  
Monsieur Roland BENOÎT est remplacé par Monsieur Serge SAVARIAU

#### **3. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :**

Le délégué de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques de Vendée est remplacé par le Délégué Interrégional Bretagne-Pays de la Loire de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le délégué de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques des Deux Sèvres est remplacé par le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charente de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

## Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

## Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

## Article 4 : Exécution

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A La Roche-sur-Yon, le 07 JUIN 2018

Le Préfet,  
pour le préfet par délégation,  
le secrétaire général par intérim



Jacky HAUTIER

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° 18-DDTM85-476  
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)  
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre nantaise**

**Composition récapitulative de la commission locale de l'eau  
du SAGE du bassin de la Sèvre nantaise  
(62 membres)**

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (32 membres)**

**Conseil régional des Pays de la Loire :**  
Monsieur Antoine CHEREAU

**Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :**  
Madame Elisabeth JUTEL

**Conseil départemental de la Vendée :**  
Monsieur Wilfrid MONTASSIER

**Conseil départemental de la Loire-Atlantique :**  
Monsieur Samuel LANDIER

**Conseil départemental de Maine-et-Loire :**  
Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX

**Conseil départemental des Deux-Sèvres :**  
Madame Sylvie RENAUDIN

**Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :**  
Monsieur Claude PAPIN

**Agglomération du Choletais :**  
Monsieur Marc GENTAL

**Communauté urbaine Nantes Métropole :**  
Monsieur Christian COUTURIER

**Représentants des élus du département de la Vendée :**  
Monsieur Alain BROCHON (Maire de Mortagne sur Sèvre)  
Monsieur Dominique MAUDET (Adjoint à Saint Laurent sur Sèvre)  
Madame Catherine ROBIN (Adjointe à Montaigu)  
Monsieur Claude ROY (Adjoint à Sèvremont)

**Représentants des élus du département de la Loire-Atlantique :**  
Monsieur Xavier BONNET (Maire de Clisson)  
Monsieur Gérard ESNAULT (Maire de Boussay)  
Monsieur Claude CESBRON (Maire de Gorges)  
Monsieur Joël BARAUD (Adjoint au maire du Pallet)

**Représentants des élus du département de Maine-et-Loire :**  
Monsieur Gérard SAMSON (Conseiller municipal délégué à Beaupréau-en-Mauges)  
Madame Yolaine BOSSARD (Adjointe à La Séguinière)  
Monsieur Régis WIRTZ (Conseiller municipal à Maulévrier)  
Madame Marion BERTHOMMIER (Conseillère communautaire de Mauges Communauté)

**Représentants des élus du département des Deux-Sèvres :**  
Monsieur Jacky AUBINEAU (Adjoint au Maire de Cerizay)  
Monsieur André BOISSONNOT (Adjoint au Maire de Saint-Amand-Sur-Sèvre)  
Monsieur Guy BREMAUD (Adjoint au Maire de La Forêt-sur-Sèvre)  
Monsieur Jean-Luc GRIMAUD (Maire délégué de La Chapelle-Largeau)

**Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :**

Monsieur Jean-Paul BRIGEON  
Madame Catherine PUAUT  
Monsieur Florent LIMOUZIN  
Monsieur Jean-Guy CORNU  
Monsieur Jean-Charles JUHEL

**Syndicat mixte Vendée Eau :**

Monsieur Jacky DALLET

**SIAEP Région Ouest de Cholet :**

Monsieur Paul MANCEAU

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)**

**Chambres d'agriculture (85, 44, 49 et 79) :**

CA 85 : Monsieur Eric COUTAND  
CA 44 : Monsieur Pierre-Luc BOUCHAUD  
CA 49 : Monsieur Christophe BRETAUDEAU  
CA 79 : Monsieur Michel GUIONNET

**Fédération des maraîchers nantais :**

Monsieur Antoine THIBERGE

**Agrobio 79 :**

Monsieur Jérôme CAILLE

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes- St Nazaire :**

Monsieur Patrick LE JALLE

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) des Pays de la Loire :**

Monsieur Jean-Yves GAUTIER

**Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (85 et 44) :**

85 : Monsieur Joseph BRAUD  
44 : Monsieur Serge SAVARIAU

**Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Sèvre et Bocage :**

Monsieur Laurent DESNOUHES

**Association Vendéenne des Amis des Moulins de Vendée (AVAM) :**

Monsieur René MOREAU

**Unions départementales des associations familiales (UDAF) 85 :**

Monsieur Paul PIVETEAU

**Ligue de protection des oiseaux (LPO) 85 :**

Monsieur Daniel BRENON

**Association Sèvre environnement :**

Monsieur Jacques MOREAU

**Association Terres et Rivières :**

Monsieur Jacques JUTEL

**Comité Régional des Pays de la Loire de Canoë-Kayak :**

Monsieur Dominique MORIN

### **3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (13 membres)**

- le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- le Délégué Interrégional Bretagne-Pays de la Loire de l'Agence Française pour la Biodiversité
- le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charente de l'Agence Française pour la Biodiversité.
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine

ou leur représentant.